



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nat. Karakash  
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)  
Atteignable au ☎ 079 670 58 61

### **Le Conseil d'Etat déclare la guerre aux communes**

---

Les mesures scandaleuses proposées par le Conseil d'Etat pour améliorer les comptes cantonaux frappent de plein fouet les communes, en ciblant les plus faibles. Si elles sont acceptées, la commune et la population du Val-de-Travers paieront le prix fort.

#### ***Des reports de charges inacceptables***

Des transports publics aux mesures d'intégration professionnelles en passant par l'aide sociale, le Conseil d'Etat entend se décharger sur les communes d'une facture de 15 millions de francs, tout en conservant l'ensemble du pouvoir de décision relatif à ces charges. Ainsi, en plus de se décharger de ses problèmes sur les communes, l'Etat refuse de donner à ces dernières les compétences pour agir !

L'Etat veut aussi confisquer des millions de francs qui ne lui appartiennent pas, en se servant dans des fonds dévolus aux communes.

Finalement, pour couronner le tout, le Conseil d'Etat veut suspendre la péréquation verticale, qui assure une forme de minimum vital aux communes beaucoup plus pauvres que la moyenne, comme la nôtre.

#### ***Une catastrophe pour la région***

L'ensemble des mesures proposées vont alourdir les charges communales de Val-de-Travers de 1,25 millions de francs. Ce montant exorbitant représente pas moins de 5 points d'impôts communaux. Si de telles mesures devaient entrer en vigueur, la commune devra opérer des coupes drastiques et brutales dans tous les domaines, avec pour effet une diminution de la qualité de vie, un frein au développement régional et un alourdissement des charges des ménages.

Le Conseil communal n'entend pas laisser la région se faire écraser de la sorte. Il va analyser de manière approfondie la situation et définir de concert avec les autres communes et l'ACN (association des communes neuchâteloises) un plan d'action pour éviter la concrétisation de cette catastrophe annoncée.

Val-de-Travers, le 3 novembre 2010

LE CONSEIL COMMUNAL